



N° de résolution  
ou annotation

**Canada**  
**Province de Québec**  
**MRC de Beauharnois-Salaberry**  
**Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka**

Procès-verbal de la **séance ordinaire** du conseil de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, tenue le **mardi 9 mai 2023 à 19h30**, au lieu habituel des séances du conseil, soit le 221, rue Centrale à Saint-Stanislas-de-Kostka, sous la présidence de Jean-François Gendron.

Sont également présents les conseillers suivants;

Sylvain Poirier  
Mario Prévost  
Louise Théorêt  
Raymond Martin  
Jacques Mailloux  
Mario Archambault

M. Eric Beaulieu, directeur général et greffier-trésorier est également présent.

**ORDRE DU JOUR**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Adoption de l'ordre du jour**
- 3. Période de questions du public**
- 4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2023**
- 5. Finances et administration**
  - 5.1 Octroi d'un mandat pour des services professionnels en contrôle qualitatif des matériaux
  - 5.2 Octroi d'un mandat en service professionnel pour la révision complète du plan d'urbanisme
  - 5.3 Dépôt des états financiers pour l'année 2022
  - 5.4 Octroi d'une subvention à l'organisme CIEL Centre d'intendance écologique Latreille
  - 5.5 Octroi d'un contrat pour le système de filtration de l'eau dans le cadre de la construction de la caserne incendie
  - 5.6 Adoption des comptes à payer au Fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales
- 6. Urbanisme et environnement**
  - 6.1 Demande de dérogation mineure 35 rue des Colibris
  - 6.2 Demande de dérogation mineure 32 Croissant du Parc



N° de résolution  
ou annotation

7. **Loisirs, culture et vie communautaire**
8. **Travaux publics**
9. **Sécurité publique**
10. **Fermeture de la séance**

#### 1. Ouverture de la séance

Les membres du conseil présents à l'ouverture de la séance forment quorum, la séance est déclarée constituée par le président.

C02023-05-09-0273

#### 2. Adoption de l'ordre du jour

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté

#### 3. Période de questions du public

Il est prévu une période de questions du public.

C02023-05-09-0274

#### 4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2023

Il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 avril 2023

#### 5. Finances et administration

C02023-05-09-0275

##### 5.1 Octroi d'un mandat pour des services professionnels en contrôle qualitatif des matériaux

**CONSIDÉRANT QUE** la construction de la caserne incendie nécessite la présence de professionnels pour le contrôle des matériaux au moment de l'excavation et au moment des fondations du bâtiment;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a procédé à une demande de prix sur invitation;

**CONSIDÉRANT QUE** le Laboratoire GS a soumis le plus bas prix unitaire pour le technicien en échantillonnage;

**EN CONSÉQUENCE,** Il est unanimement résolu

de mandater le Laboratoire GS selon les termes de la soumission datée du 18 avril 2023 pour un montant maximum de 23 795\$ plus les taxes applicables.

C02023-05-09-0276

##### 5.2 Octroi d'un mandat en service professionnel pour la révision complète du plan d'urbanisme



N° de résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT QUE** le plan d'urbanisme de la municipalité a été adoptée en 2018;  
**CONSIDÉRANT QUE** la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prévoit à l'article 110.3.1 que la municipalité peut, à compter de la date du cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur du dernier plan révisé, réviser ce plan;  
**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite revoir son plan d'urbanisme compte tenue des changements importants dans les dernières années en matière d'aménagement du territoire;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit réviser son plan d'urbanisme dans un contexte d'optimisation des espaces disponibles et de redéveloppement et de leur incidence sur tous les aspects de la planification locale;  
**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité souhaite s'adjoindre les services conseil d'un professionnel en urbanisme;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est unanimement résolu

de mandater la firme Philippe Meunier et Associée pour la révision complète du plan d'urbanisme au montant de 17 246,25\$ toutes taxes incluses selon les termes et conditions de la soumission numéro 2023-018 datée du 23 avril 2023.

**C02023-05-09-0277**

**5.3 Dépôt des états financiers pour l'année 2022**

Il est procédé au dépôt des états financiers pour l'année 2022.

**C02023-05-09-0278**

**5.4 Octroi d'une subvention à l'organisme CIEL Centre d'intendance écologique Latreille**

**CONSIDÉRANT QUE** l'organisme sans but lucratif CIEL a déposé une demande de subvention le 25 avril 2023 au montant de 3 000\$ pour défrayer les coût d'abattage d'arbre dans la réserve naturelle de Baie des Brises.

**EN CONSÉQUENCE**, Il est unanimement résolu

d'autoriser le versement d'une somme de 3 000\$ à l'organisme CIEL.

**C02023-05-09-0279**

**5.5 Octroi d'un contrat pour le système de filtration de l'eau dans le cadre de la construction de la caserne incendie**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité débute une projet de construction d'une caserne incendie;

**CONSIDÉRANT QU'IL** est prévu d'utiliser le puit existant du 221 rue Centrale;

**CONSIDÉRANT QUE** des travaux de raccordement et d'installation des appareils de filtration et d'adoucisseur d'eau sont requis dans le projet de la caserne incendie;



N° de résolution  
ou annotation

C02023-05-09-0280

**EN CONSÉQUENCE**, Il est unanimement résolu

d'octroyer à Les pompes Russell le mandat d'installation d'un système d'eau selon les termes et conditions stipulés à la soumission numéro 20230405-1 datée du 05 avril 2023 au montant de 18 950\$ plus les taxes applicables.

**5.6 Adoption des comptes à payer au Fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales**

Il est unanimement résolu que les comptes à payer suivants, au fonds des activités de fonctionnement à des fins fiscales, chèques numéros 139 876 à 139 954 au montant de 167 913,30\$ applicables à l'année financière 2023, soient et sont acceptés et autorisation est donnée de les payer. De plus, la rémunération des employés et des élus, au montant de 51 584,44\$ pour les mois de avril 2023 est approuvé.

Je soussigné Éric Beaulieu, directeur général et greffier-trésorier, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les fins auxquelles les dépenses énumérées ci-dessus sont effectués par la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka.

**6. Urbanisme et environnement**

C02023-05-09-0281

**6.1 Demande de dérogation mineure 35 rue des Colibris**

**CONSIDÉRANT que** la demande de dérogation mineure 2023-003 concernant la propriété sise au 35 rue des Colibris a été présentée au Comité consultatif d'urbanisme, tel que prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme ;

**CONSIDÉRANT que** la demande consiste à autoriser que la marge avant soit à 6,22 mètres alors que la grille de zonage prévoit une marge avant à 7,5 mètre.

**CONSIDÉRANT que** la dérogation mineure est conforme au plan d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT que** le certificat de localisation n'a révélé aucun autre élément non-conforme;

**CONSIDÉRANT que** la dérogation mineure n'a pas pour effet d'aggraver les risques en sécurité publique ni en matière de santé publique, ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement ni au bien-être général;

**CONSIDÉRANT que** la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Raymond Martin et Il est unanimement résolu d'ACCEPTER la demande de dérogation mineure



**CQ2023-05-09-0282**  
N° de résolution  
ou annotation

## 6.2 Demande de dérogation mineure 32 Croissant du Parc

**CONSIDÉRANT que** la demande de dérogation mineure 2023-004 concernant la propriété sise au 32 Croissant du Parc a été présentée au Comité consultatif d'urbanisme, tel que prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**CONSIDÉRANT que** la demande consiste à autoriser que la marge en cour avant du bâtiment principal à 4,8 mètres alors que la grille de zonage prévoit une marge avant de 5 mètres;

**CONSIDÉRANT que** la demande consiste à autoriser que la marge du bâtiment accessoire est à 0,9 mètre alors que la grille de zonage prévoit une marge avant de 1 mètre;

**CONSIDÉRANT que** la dérogation mineure est conforme au plan d'urbanisme;

**CONSIDÉRANT que** le certificat de localisation n'a révélé aucun autre élément non-conforme;

**CONSIDÉRANT que** la dérogation mineure n'a pas pour effet d'aggraver les risques en sécurité publique ni en matière de santé publique, ne porte pas atteinte à la qualité de l'environnement ni au bien-être général;

**CONSIDÉRANT que** la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance, par les propriétaires des immeubles voisins, de leur droit de propriété;

**POUR CES MOTIFS**, il est proposé par Sylvain Poirier et Il est unanimement résolu d'ACCEPTER la demande de dérogation mineure

## 7. Loisirs, culture et vie communautaire

## 8. Travaux publics

**C02023-05-09-0283**

### 8.1 Octroi d'un mandat pour l'abattage d'arbres sur le territoire de la municipalité

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a procédé à l'identification des arbres à risque situés sur le territoire le 24 février 2023 par les services arboricoles ARBOLAB.

**CONSIDÉRANT QUE** le rapport nous indique qu'une quantité importante d'arbres, essentiellement des frênes, doivent être abattus;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a procédé à une demande de prix sur invitation pour le mandat d'abattage et de disposition des arbres;



N° de résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT QUE** la compagnie Émondage Gauthier inc. a soumis le prix le plus bas et que sa soumission numéro 0127 datée du 8 mai 2023 est conforme;

**EN CONSÉQUENCE**, Il est unanimement résolu

d'octroyer le mandat d'abattage des arbres à Émondage Gauthier inc. au montant de 16 671.38\$ toutes taxes incluses.

#### **9. Sécurité publique**

#### **10. Fermeture de la séance**

L'étude des sujets à l'ordre du jour étant complétée, Il est unanimement résolu que la séance soit et est levée, il est alors 20 h 13.

\_\_\_\_\_  
Jean-François  
Gendron  
Maire

\_\_\_\_\_  
Éric Beaulieu  
Directeur général et  
greffier-trésorier

Je, Jean-François Gendron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code Municipal.

\_\_\_\_\_  
Jean-François Gendron  
Maire